

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DE LA COMMUNE DE LIANCOURT

Séance du 10 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Date de la convocation
4 décembre 2025Objet de la délibération
**Fixation des durées
d'amortissement
des biens**

L'an deux mille vingt-cinq, et le dix décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme COQUELLE Laëtitia, Maire.

Présents : Mme Laëtitia COQUELLE - M. Thierry BALLINER - Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - M. Sébastien RABINEAU - Mme Adeline MESTRE - MM. Yves NEMBRINI - Michel BIRCK - Mme Chantal ROMO - M. Jean MARGET Mmes Laurence GEFFROY - Anne THELOT - MM. Xavier DARCHE - Yannick OUTERLEYS - Mmes Christelle DELVAL - Dorothée PIERARD - Ophélie VAN ELSUWE - MM. Loïc ABGRALL - Casimir SZEPIZDYN - Louis NKAKE CHAKOMI - Stéphane GRAS - Mme Emilie LELONG - M. Patrick GOSSET.

Absents excusés : Mme Isabelle FRILLAY (pouvoir à Mme Mirjana JAKOVLJEVIC) - Mme Laëtitia ROULET (pouvoir à M. Yves NEMBRINI) M. Roger MENN (pouvoir à Mme Laëtitia COQUELLE) - M. Didier DUCHAUSSOY (pouvoir à M. Michel BIRCK) - M. Salim BACHIR.

Absentes : Mmes Pauline DESGUERRE - Isabelle CHARETTEUR.

Madame Emilie LELONG est nommée secrétaire de séance.

Le passage à la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2025 a fait évoluer le mode de gestion des amortissements.

En décembre 2024, la commune a donc fixé les durées d'amortissement sur les comptes utilisés par la nouvelle nomenclature.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler.

Après presque une année d'utilisation, il convient d'actualiser des durées d'amortissement adaptées aux nouvelles pratiques.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces nouvelles durées d'amortissement.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à LIANCOURT, le 12 décembre 2025

Le Maire,



Laëtitia COQUELLE